

ADJUDICATION IMMOBILIÈRE

à l'Hôtel-Restaurant DAHM
à L-9145 Erpeldange, 57, Porte des Ardennes

LE JEUDI 20 NOVEMBRE 2025 à 14.30 heures

il sera procédé par le ministère du notaire Max WELBES, de résidence à Luxembourg, conformément à l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile (ancien article 71 de la loi du 2 janvier 1889) sur la saisie immobilière, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur agréé, à savoir :

UNE MAISON D'HABITATION sise à MERTZIG, 1, rue du Moulin

inscrite au cadastre de la Commune de Mertzig, Section A de Mertzig
sous le numéro cadastral 621/5915
avec une contenance totale de 04 ares 96 centiares

A LA REQUÊTE DU CRÉANCIER PREMIER INSCRIT

contre :

Monsieur Daniel David Paul EPPS, comptable, demeurant à L-7430 Fischbach, 1, Wasserhaff et Madame Meryem RIADI, salariée, demeurant à L-9167 Mertzig, 1, rue du Moulin,

en vertu :

1.- de la grosse en forme exécutoire d'un acte d'ouverture de crédit reçu par le notaire Henri BECK, alors de résidence à Echternach, en date du 27 juin 2013, et dont l'inscription hypothécaire a été prise en premier rang au bureau des hypothèques à Diekirch, le 22 juillet 2013, volume 781, numéro 95, et renouvelée le 03 juillet 2023, volume 963, numéro 42 ;

2.- en vertu d'un commandement resté infructueux, signifié par exploit de l'huissier de justice Monsieur Gilles HOFFMANN, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2025 ;

3.- aux clauses et conditions d'un cahier des charges, dressé par le notaire commis en date du 23 octobre 2025, dont tout intéressé pourra prendre communication en l'étude.

Toute personne du chef de laquelle il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale, devra requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Toute personne capable d'encherir pourra, dans les huit jours qui suivront l'adjudication, faire une surenchère, pourvu qu'elle soit du sixième (1/6) au moins du prix principal, outre les frais d'adjudication, en suivant les formalités de l'article 845 et 846 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Un passeport énergétique n'est ni disponible ni requis.

Il n'y aura pas de visites avant la vente.

Les amateurs devront impérativement se munir d'une garantie bancaire irrévocable couvrant les prix et frais d'adjudication.

Les participants aux enchères pour le compte d'une personne morale sont priés de se munir d'un extrait RCS récent et justifier de l'identité de leur(s) bénéficiaire(s) économique(s) effectif(s).

Pour tous renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à :

**L'étude du Notaire Max WELBES,
121, avenue de la Faïencerie
L-1511 LUXEMBOURG
Tél: 20 33 38 - 1
E-mail: notaire@welbes.lu
www.welbes.lu / Adjudication**